

28 JAN. 2022

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs  
1 rue de la Corniche de Pail  
53 140 PRE-EN-PAIL

Dossier suivi par : Lucie Poilane  
Tél. 02 33 81 98 20  
Mail : [lucie.poilane@parc-normandie-maine.fr](mailto:lucie.poilane@parc-normandie-maine.fr)  
LP/KB/2022-020

Carrouges, le 26 janvier 2022

Objet : Observations modification du PLU de Villaines-la-Juhel

Madame, Monsieur

Par courriel en date du 4 janvier 2022 vous nous avez sollicité pour apporter des observations au projet de modification du PLU de la commune de Villaines-la-Juhel.

La commune de Villaines-la-Juhel est une ville porte du Parc. Elle a approuvé la Charte et selon les termes de la mesure 1.2, elle s'est engagée à « suivre les orientations de la Charte et à appuyer les missions du Parc », notamment (cf. Charte page 21) ; ce qui nous paraît important à souligner en tant que ville porte.

La modification déclassant deux parcelles, inscrites en zone 1AUH et 2AUH en zone A, et modifiant le règlement, pour permettre la réalisation d'un projet équestre, n'appelle pas de remarques particulières au regard de la Charte du Parc. Le Parc souhaite néanmoins attirer votre attention sur l'intégration paysagère de ce projet. La commune de Villaines-la-Juhel est classée, par le plan du Parc, comme secteur prioritaire d'application des mesures sur les paysages quotidiens périurbains ; comme vous l'avez correctement soulevé, les deux parcelles sont des zones tampons entre les parcelles agricoles et les parcelles urbanisées. Il est important qu'elles conservent ce rôle.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Laurent MARTING